

Maîtrise d'ouvrage



Maîtrise d'ouvrage déléguée



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Collège Per Jakez Hélias à Merdrignac (22) -
Reconstruction du pôle restauration et rénovation du
pôle technique**

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 20 octobre 2026 à 17:00

**SEMBREIZH AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DU DEPARTEMENT DES
CÔTES D'ARMOR
Monsieur le Directeur Général de SEMBREIZH
13 rue du Clos Courtel
35510 CESSON-SEVIGNE**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Collège Per Jakez Hélias à Merdrignac (22) - Reconstruction du pôle restauration et rénovation du pôle technique
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	19
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Défini par lot
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	18 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire (Lots n°01, 02, 03, 09, 14, 15, 17, 18 et 19)

SOMMAIRE

0 - Informations importantes	4
1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	6
2 - Conditions de la consultation.....	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes.....	6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	6
2.5 - Développement durable	7
3 - Les intervenants	7
3.1 - Maître d'ouvrage	7
3.2 - Mandataire	7
3.3 - Maîtrise d'œuvre	7
3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	7
3.5 - Contrôle technique	7
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	8
4 - Conditions relatives au contrat	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	8
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.2 - Visites sur site.....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés	12
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Renseignements complémentaires	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
9.2 - Procédures de recours.....	14
10 - Règlement général sur la protection des données	15
10.1 - Définitions et interprétation	15
10.2 - Obligations en matière de protection des données	15

0 - Informations importantes



Attention des critères environnementaux sont à renseigner pour cette consultation. Cf. article 8.2 du présent RC et ses annexes. Leur renseignement prend un peu de temps

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Collège Per Jakez Hélias à Merdrignac (22) - Reconstruction du pôle restauration et rénovation du pôle technique

Construction d'un nouveau bâtiment de restauration scolaire, réalisation des aménagements extérieurs liés, rénovation des bâtiments techniques et démolition de l'ancien bâtiment de restauration.

Le nouveau bâtiment devra répondre :

- À des objectifs de performance énergétique
- À des objectifs de faible impact environnemental
- Au besoin des utilisateurs avec des espaces possédant un confort visuel, acoustique, hygrothermique et olfactif.

En termes de phasage, le nouveau bâtiment sera construit avant que l'actuel ne soit démoli.

Lieu(x) d'exécution :

Collège de Merdrignac

6 rue Jules ferry

22230 Merdrignac

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 19 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	DESAMIANPAGE / DEMOLITION
02	TERRASSEMENT / VRD / ESPACES VERTS
03	GROS-ŒUVRE
04	OSSATURE ET CHARPENTE / BARDAGE BOIS ET METALLIQUE
05	ETANCHEITE
06	MENUISERIES EXTERIEURES
07	METALLERIE / SERRURERIE
08	MENUISERIES BOIS
09	DOUBLAGES / CLOISONNEMENTS / PLAFONDS
10	SOLS CARRELAGE / FAIENCE
11	RESINE

12	FAUX-PLAFONDS
13	PEINTURE
14	ELECTRICITE / COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES
15	PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION
16	PHOTOVOLTAIQUE
17	EQUIPEMENT CUISINE
18	PRODUCTION DE FROID
19	MACHINE A LAVER

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

Les codes CPV sont disponibles à l'adresse suivante : <https://simap.ted.europa.eu/fr/web/simap/cpv>

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262660-5	Travaux de désamiantage
01	45111100-9	Travaux de démolition
02	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
02	45112500-0	Travaux de terrassement
03	45223220-4	Travaux de gros œuvre
04	45223210-1	Ossatures métalliques
04	45261100-5	Travaux de charpente
04	45262650-2	Travaux de bardage
05	45261420-4	Travaux d'étanchéification
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	45223110-0	Installation de structures en métal
08	45421000-4	Travaux de menuiserie
09	45421141-4	Travaux de cloisonnement
10	45432110-8	Travaux de pose de sols
10	45431000-7	Carrelages
10	45430000-0	Revêtement de sols et de murs
11	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
12	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
13	45442100-8	Travaux de peinture
14	45311200-2	Travaux d'installations électriques

14	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
15	45330000-9	Travaux de plomberie
15	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
16	45311200-2	Travaux d'installations électriques
16	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
17	45421151-7	Installation de cuisines équipées
18	45331231-4	Travaux d'installation de matériel de réfrigération
18	45331230-7	Travaux d'installation de matériel de refroidissement
19	45421151-7	Installation de cuisines équipées

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Le mandataire sera obligatoirement solidaire du groupement.

Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Concrètement, l'un des prestataires membres du groupement devra être désigné comme mandataire solidaire, représentant l'ensemble des membres vis à vis du pouvoir adjudicateur, et chargé de coordonner les prestations des membres du groupement.

Les informations concernant le mandataire ainsi que le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engagent à exécuter, figureront dans l'offre, voire dans l'acte d'engagement contractualisé en fin de procédure.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
06	PSE06-01	PSE06-01 : Remplacement des 5 châssis + porte tiercée dégagement atelier compris dépose et évacuation des menuiseries existantes	Remplacement des 5 châssis + porte tiercée dégagement atelier compris dépose et évacuation des menuiseries existantes

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maître d'ouvrage

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Direction de l'Immobilier
Service Patrimoine Collèges
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 SAINT BRIEUC CEDEX 1

3.2 - Mandataire

SEMBREIZH
13 rue du Clos Courtel
35510 CESSON-SEVIGNE

Le maître d'ouvrage, le Département des Côtes d'Armor donne mandat au mandataire pour exercer en son nom et pour son compte.

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Groupe BPMA (mandataire) / M2C / EICE / LOTOUX ESPACE INGENIERIE / ACOUSTIBEL
40, rue Saint-Guillaume
22000 SAINT BRIEUC

Elle est représentée par : José BIHAN.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Mission de base + OPC + EXE structure et fluides + HQE gestion documentaire + Diagnostic et nature des réseaux + Labellisation Efficinergie + SSI + STD + Cahier des charges d'exploitation et de maintenance + Signalétique + Avis mobilier + Suivi et optimisation de l'exploitation énergétique et technique

3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC
1 rue Pierre & Marie Curie
22190 PLERIN

Le contrôleur technique est représenté par : David Labbe.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
L + LE + S + PS + SEI + P1 + F + Th + Ph + HAND + SV Elec

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

SOCOTEC
1 rue Pierre & Marie Curie
22190 PLERIN

Le coordonnateur est représenté par : Patrice Guillou.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Exécution financière du marché : conformément aux articles R2191-1 à R2191-63 du Code de la commande publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable via la plateforme www.megalis.bretagne.bzh.

Le service d'accès aux consultations de marchés en ligne est ensuite accessible en cliquant sur le lien accéder aux services « vous êtes une entreprise » de l'espace entreprise.

Conseil aux candidats : le téléchargement des documents de consultation est libre. Cependant, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide permettant de façon certaine une correspondance électronique afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, notamment les éventuelles précisions ou report de délais.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (fichier Excel modèle AIRFACT)
- Les annexes au DCE
- La calculatrice Co2 déplacements
- Le questionnaire environnemental Gestionnaire compte prorata
- Le questionnaire environnemental Autres entreprises
- Les certificats de visite

- Le modèle de déclaration sur l'honneur
- Le PGC SPSP
- Le RICT
- La liste des pièces écrites et graphiques
- La liste des annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (modèle joint au DCE)	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Attestation d'assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat	Non

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années (montant, date, lieu d'exécution, maître d'ouvrage)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
La certification amiante (Lot n°01)	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Un Document Unique de Marché Européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-12 du Code de la commande publique ;
- des documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (format Excel modèle AIRFACT)	Non
La calculatrice Co2 déplacements (ce document est à rendre par les candidats individuels et dans l'hypothèse d'un groupement, chaque entreprise, membre du groupement, rendra le document) en format Excel et PDF	Non
Le questionnaire environnemental Gestionnaire compte prorata (ce document est à rendre par les candidats individuels et dans l'hypothèse d'un groupement, chaque entreprise, membre du groupement, rendra le document) en format Excel et PDF	Non
Le questionnaire environnemental Autres entreprises (ce document est à rendre par les candidats individuels et dans l'hypothèse d'un groupement, chaque entreprise, membre du groupement, rendra le document) en format Excel et PDF	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le certificat de visite (Lots n°01, 02, 03, 09, 14, 15, 17, 18 et 19)	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Les conditions de visites sont les suivantes : Obligatoire pour les lots n°01, 02, 03, 09, 14, 15, 17, 18 et 19, et recommandée pour les autres lots. L'offre d'un candidat, des lots n°01, 02, 03, 09, 14, 15, 17, 18 et 19 qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les visites se feront sur les créneaux suivants :

- Jeudi 1^{er} octobre 2026 à 10h00
- Jeudi 1^{er} octobre 2026 à 14h00
- Mercredi 7 octobre 2026 à 14h00

Les candidats devront s'inscrire auprès de Cécile LOE-MIE - Responsable d'opérations Sembreizh au 07 78 78 91 34 ou cecile.loe-mie@sembreizh.fr.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

SEMBREIZH
24 rue Gourien
CS 44117
22041 SAINT BRIEUC CEDEX 2

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Concernant les critères environnementaux, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés, des justificatifs aux réponses apportées dans la calcullette co2 déplacement et/ou dans le questionnaire environnemental fournis.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0%
1.1-Qualité des moyens humains et matériels proposés pour le chantier	10.0%
1.2-Qualité des méthodes et management de chantier	10.0%
1.3-Prise en compte du contexte du chantier	20.0%
2-Prix des prestations	50.0%
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0%
3.1-Evaluation de l'impact carbone lié aux déplacements des entreprises (Calcullette CO2 déplacements)	5.0%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations, par phases successives, avec 3 candidats, les mieux classés à l'issue de l'analyse initiale des offres. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit également d'attribuer le marché au candidat le mieux classé et sans négociations. En outre, Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve également le droit de négocier avec les opérateurs économiques présentant des offres irrégulières, inacceptables à l'issue de l'analyse initiale des offres. Les offres inappropriées seront éliminées.

Lorsque le nombre de candidats ayant remis une offre initiale est inférieur à 3, le pouvoir adjudicateur peut mener des négociations avec les candidats restants.

Pour la présente consultation, le pouvoir adjudicateur précise :

- Sur l'aspect formel des négociations :

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de s'entourer de personnes compétentes. Les négociations pourront prendre la forme :

- d'échanges écrits (plateforme régionale Mégalis Bretagne),
- le Représentant du Pouvoir Adjudicateur pourra également solliciter la venue du candidat dans ses locaux (aux frais de ce dernier). Dans ce cas, la durée de l'entretien sera identique pour tous les candidats.

Préalablement à la négociation, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur informera, par écrit (plateforme régionale Mégalis Bretagne), les points de négociations.

Au cours de la négociation, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur peut choisir de réaliser plusieurs phases de négociation. A cet effet, il se réserve la liberté d'évincer à chaque tour les candidats les moins performants. La dernière phase de négociation devra se dérouler au minima avec deux candidats, dans la mesure où les négociations ont été menées avec plus de deux candidats.

- Sur le contenu des négociations :

Les négociations se feront sur la base de l'offre initiale remise par le candidat, et porteront notamment, sur les points suivants :

- Proposition technique (qualité, périmètre des prestations)
- Prix des prestations
- Délais

- Remise de l'offre définitive :

Lorsque le Représentant du Pouvoir Adjudicateur décidera de mettre un terme aux négociations, il demandera aux candidats de remettre leur offre finale.

C'est cette offre finale qui sera prise en compte pour le jugement final des offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les documents susvisés sont :

- L'Acte d'engagement » complété et signé
- Les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique
- L'attestation d'assurance de responsabilité prévue à l'article L241-2 du code des assurances.

S'il est envisagé d'attribuer le marché à un groupement d'entreprises, deux possibilités pour la signature de l'acte d'engagement :

- Soit le mandataire du groupement n'a pas été habilité à signer le marché public : tous les membres du groupement devront signer l'acte d'engagement
- Soit le mandataire du groupement a été habilité à signer le marché public : seul le mandataire signe l'acte d'engagement. En annexe de l'acte d'engagement, il communique toutefois à l'acheteur les pouvoirs lui conférant l'habilitation signée par les autres membres du groupement.

Les candidats devront disposer d'une signature électronique pour signer l'« Acte d'engagement ». Le format de la signature devra être conforme au référentiel général d'interopérabilité et au format XADES, PADES ou CADES. Le niveau de sécurité exigé, conformément à l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005, est celui de la plateforme Mégalis Bretagne : <https://megalix.bretagne.bzh>

Conseil aux candidats : Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires concernant la signature électronique sur le site internet de la Direction de la compétitivité, de l'industrie et des services (<http://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/economie-numerique/securite-et-transaction>).

Les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L241-1 du code des assurances devront fournir l'attestation d'assurance de responsabilité prévue à l'article L241-2 du code des assurances.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalix.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Pays de la Loire

22 mail Pablo PICASSO

BP 24209

44042 NANTES cedex 1

Tél : 02 53 46 79 00

Courriel : pays-de-la-loire@dreets.gouv.fr

10 - Règlement général sur la protection des données

10.1 - Définitions et interprétation

«**Données à caractère personnel**» désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;

«**Responsable du traitement**» désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre ;

« **Service** » désigne l'ensemble des obligations incombant au prestataire incluant la fourniture de services ;

« **Sous-traitant** » désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement ;

« **Violation de données à caractère personnel** » désigne une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

10.2 - Obligations en matière de protection des données

1. Les parties sont tenues au respect de la législation applicable en matière de protection des données.

2. Le prestataire doit, en ce qui concerne les données à caractère personnel qu'il traite pour le compte du pouvoir adjudicateur :

- Agir conformément à l'accord existant et aux instructions du pouvoir adjudicateur concernant le traitement des données à caractère personnel (y compris les instructions relatives au renvoi ou à la destruction des données à caractère personnel) ;

- Prendre des mesures raisonnables pour assurer la fiabilité du personnel ayant accès aux données personnelles et que tout le personnel à qui il divulgue les données personnelles est informé que ces données sont des informations confidentielles du pouvoir adjudicateur ;

- Mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément à la législation en matière de protection des données, pour éviter tout traitement non autorisé ou illégal de données à caractère personnel ainsi que la perte ou la destruction accidentelle de ces données. Le prestataire doit maintenir de telles mesures de sécurité aussi longtemps qu'il traite les données à caractère personnel ;
- Ne pas transférer ou autoriser l'accès à des données à caractère personnel en dehors de l'Espace Economique Européen (« EEE ») sans le consentement écrit préalable du pouvoir adjudicateur ;
- S'abstenir de divulguer des données personnelles à des tiers autres que les sous-traitants autorisés auxquels la divulgation est raisonnablement nécessaire, sous réserve que :
Cette divulgation soit soumise à des conditions écrites prenant en compte l'exigence de protection des données et que cette divulgation ait été approuvée par écrit au préalable par le pouvoir adjudicateur.
- Fournir gratuitement ces informations ainsi que l'assistance au pouvoir adjudicateur que ce-dernier peut raisonnablement exiger, et dans les délais raisonnablement spécifiés par le pouvoir adjudicateur, afin de lui permettre de répondre aux demandes des personnes concernées en matière de protection des données (exercice du droit d'accès à leurs données personnelles). Pour information le DPO de la Région Bretagne peut être contacté via l'adresse informatique-libertés@bretagne.bzh.
- Alerter le pouvoir adjudicateur dans les 48 heures, de toute violation de données personnelles. Le prestataire doit fournir au pouvoir adjudicateur une assistance conformément à la législation relative à la protection des données personnelles ;
- Effacer ou restituer les données personnelles au pouvoir adjudicateur (sur instruction du pouvoir adjudicateur).